

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ FUTSAL

Réunion Restreinte du Lundi 22 Janvier 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser la « demande de changement » via Footclubs validée par les deux clubs le lundi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 12h00 :

La veille du match à 12h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain

(Conformément à la loi des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

GYMNASE SUSPENDU

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du Val de Marne le gymnase de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du gymnase 72 heures avant la date du match :

CLUBS CONCERNÉS :

551095 – CITOYEN DU MONDE Futsal D1 - gymnase suspendu - 2 matchs fermes à compter du 19/12/23

-Match du 27/01/24 contre Champigny CF2

-Match du 02/03/24 contre Villeneuve Ablon US

Le gymnase de repli doit être situé à 20 kms de la ville de Joinville Le Pont

FUTSAL D2

N°27233546 - B2M FUTSAL 3 / RUNGIS US 1 Futsal D2 du 11/02/2024

Demande de modification Footclub du 17/01/2024 de B2M FUTSAL par suite d'indisponibilité du gymnase Claude Saluden à Neuilly Plaisance, accepté par RUNGIS US pour avancer la rencontre au 10/02/2024 à 19h00 au gymnase Centre du Bord de Marne à Le Perreux sur Marne.

Accord de la Commission qui reporte la rencontre au 10/02/2024

Prévenir vos adversaires.

COUPE VDM FUTSAL

Tour de Cadrage pour les 1/4 qui sera effectué le 29/01/2024

12 rencontres et 2 exempts qui se dérouleront du 26/02/2024 au 02/03/2024
ou du 25/03/2024 au 30/03/2024

(sur les mêmes créneaux qu'en championnat)

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITÉ AU CLUB RECEVANT (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

2^{eme} Appel de Feuille de Match :

27616710 – VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1- B2M FUTSAL 3 Coupe du Val de Marne Futsal du 06/01/2024